Assemblée Générale

Assemblée générale du GRAINE ARA 2026

- EEDD : enjeux, pédagogies et méthodes

- 23/03/2026 > 23/03/2026
- Événement sans adresse
- Organisé par : Graine Auvergne-Rhône-Alpes
- info@graine-ara.org · 09 72 30 04 90
- - Adhérez au GRAINE pour 2026
  Inscriptions
- Public :
  Adultes • Élus • Animateurs occasionnels (BAFA BAFD) • Animateurs professionnels (BAPAAT, BPJEPS, BTSGPN…) • Enseignants • Salariés •
- Accessibilité :

Article déposé par adele.petit@gr… le jeu 13/11/2025 - 09:58

L'assemblée générale ordinaire du GRAINE Auvergne-Rhône-Alpes se déroulera **en visio-conférence** le **lundi 23 mars de 9h45 à 12h**.

Ce sera pour nous tou·tes l'occasion de faire le point sur les actions menées en 2025 et les projets et perspectives pour le GRAINE en 2026 et dans les années à venir, ainsi que d'échanger entre acteur·ices de l'éducation à l'environnement.

Je m'inscris

Ordre du jour

- A partir de 9h45 : Accueil des participant·es
- 10h - 12h00 : Assemblée générale ordinaire
  - Présentation du rapport moral
  - Présentation du rapport d'activités
  - Présentation du rapport financier et du rapport de la commissaire aux comptes
  - Présentation du budget prévisionnel
  - Renouvellement du conseil d'administration

Le vote

Du 16 mars jusqu'au **23 mars à minuit,** les personnes et structures adhérentes du GRAINE sont invitées à voter et s'exprimer en ligne.

Les votes concernent :

- le rapport moral : **consulter ce document**
- le **rapport financier** et le **rapport de la commissaire aux comptes**
- l'**affectation du résultat** de + 1 846 € de l'exercice 2025 au compte de report à nouveau,
- le budget prévisionnel 2026 : **consulter ce document**
- les **candidatures au conseil d'administration**

Statutairement "l'Assemblée Générale se prononce sur le Rapport d'Activités" mais ne le vote pas. C'est pourquoi, nous vous invitons si vous le souhaitez à vous exprimer sur le rapport d'activités qui vous est présenté ici : **consulter ce document**

Le dépouillement de ces votes se tiendra le 24 mars et les résultats seront annoncés ce même-jour.
Comme le précisent nos statuts, seul·es les adhérent·es à jour de cotisation pourront formellement exercer leur droit de vote. Si ce n’est pas votre cas, vous pouvez le faire dès maintenant à l’aide du bulletin d’adhésion en ligne.

Voter

A noter : Si vous ne pouvez pas être présent·e le 23 mars, vous pouvez tout de même voter.

> L'assemblée générale est un temps fort de la vie du réseau et de notre vie associative, celui de l’expression de tous sur le sens, les finalités et les valeurs de notre projet associatif.

CONSULTEZ AUSSI